SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2013 – 17**

Séance du **29 MARS 2013**

CREATION D'UN POSTE DE CADRE ADMINISTRATIF

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CADRE ADMINISTRATIF

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'avec la reprise des compétences, il est nécessaire de recruter un Cadre A.

Il est donc proposé la création d'un poste de cadre de la filière administrative, catégorie A, attaché ou attaché principal.

Monsieur le Président rappelle que le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes demande la création de ce poste "*conforter la direction générale par le renforcement d'un agent A ou B+*" et le cabinet MAZARS lors de son audit avait également formulé la recommandation de ne pas concentrer l'ensemble des travaux décisionnels et de management sur un seul cadre A.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à créer un poste de cadre administratif à compter du 1er septembre 2013.

A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité de résidence, indemnité spécifique de service, prime de service et de rendement, ainsi que le 13ème mois).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE De la Seine-Maritime

Conseil Général Des Collectivités Territoriales REÇU LE 11 AVR. 2013 PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME